

## À Vittel, bientôt le procès de Nestlé

PAR ROBERT SCHMIDT (WE REPORT) ET ALEXANDER ABDELILAH  
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 1 SEPTEMBRE 2019



Dans un entrepôt appartenant à Nestlé. © DR

C'est un procès qui va faire grand bruit. Le parquet de Nancy s'apprête à annoncer la date d'un procès pour prise illégale d'intérêts en faveur de Nestlé à Vittel. Ce sera aussi le procès d'un système d'influence mis en place clandestinement par la multinationale suisse dans cette région, et dont Mediapart révèle aujourd'hui de nouveaux aspects.

À Vittel et dans les communes alentour, l'influence du géant suisse Nestlé a longtemps posé question. D'un côté, les élus locaux se réjouissaient des 1 000 emplois directs et des millions d'euros de retombées fiscales dus à la production des eaux minérales Vittel, Hépar et Contrex. *A contrario*, certains collectifs citoyens et des ONG alertaient sur l'influence débordante de la multinationale dans la région et les risques de mélange des genres.

Un procès pour « prise illégale d'intérêts » qui va bientôt s'ouvrir à Nancy, comme l'a révélé *Vosges Matin*, devrait mettre un terme à ce débat. Cette procédure judiciaire va mettre en lumière une partie du système d'influence de la multinationale suisse dans cette région, notamment à travers le noyautage

d'associations locales et le contrôle de terres agricoles, dont Mediapart et son partenaire luxembourgeois Reporterrévèlent de nouveaux aspects.



Dans un entrepôt appartenant à Nestlé. © DR

Si la nappe phréatique de Vittel et de la région éveille autant les appétits de Nestlé, c'est qu'elle sert à remplir annuellement des centaines de millions de bouteilles en plastique, vendues surtout en Allemagne et en Suisse sous la marque Vittel Bonne Source. En tout, des Vosges, plus d'un milliard de bouteilles, siglées Vittel, Hépar ou Contrex, sont envoyées à travers le monde chaque année.

Pour autant, l'enjeu de la préservation de ces ressources dépasse largement les intérêts de Nestlé : un élu de la ville estime ainsi que 60 000 habitants de 191 communes alentour en dépendent pour leur consommation en eau potable, soit tout de même un quart du département des Vosges.

Pendant que madame Pruvost, conseillère générale et présidente de la commission locale de l'eau (CLE) de 2013 à 2016, prenait des décisions autorisant Nestlé Waters France à continuer de pomper l'eau d'une nappe phréatique qui se vide à grande vitesse, monsieur Pruvost, ancien cadre supérieur de Nestlé International, présidait l'association qui assurait « un rôle de secrétariat et d'animation » pour cette même CLE.

Claudie Pruvost était également représentante du conseil départemental au Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), dans le cadre duquel elle a voté une demande d'autorisation de forages supplémentaires pour Nestlé Waters.

« L'enquête préliminaire est terminée et nous envisageons effectivement de poursuivre madame Pruvost devant le tribunal correctionnel de Nancy pour prise illégale d'intérêts », nous révèle François

Perain, procureur de la République de Nancy. Pour ces faits, la peine maximale encourue est de cinq ans d'emprisonnement.

Également poursuivie pour la même infraction, l'association La Vigie de l'eau, présidée par Bernard Pruvost, a suivi de près l'élaboration du projet très controversé de construction d'un pipeline pour acheminer jusqu'à Vittel de l'eau potable de communes alentour. L'idée étant, outre les engagements de Nestlé à baisser sa consommation d'eau, de mettre à contribution les habitants de Vittel pour résorber le déficit de la nappe des grès du Trias inférieur en leur faisant boire en partie de l'eau importée.

Le pipeline, qui coûterait selon les estimations entre 15 et 30 millions d'euros sur vingt ans, acheminerait de l'eau potable sur des dizaines de kilomètres, desservant Vittel mais aussi Contrexéville, autre ville thermale dont l'eau minérale est commercialisée par Nestlé sous la marque Contrex.

Malgré la pression judiciaire, certains membres de la CLE, contactés par Mediapart, assurent que le projet de pipeline, à propos duquel une étude technique est encore en cours et qui n'est pas encore définitivement acté, ne sera pas affecté. Une stratégie qui sera difficile à tenir, en particulier face à la forte mobilisation des associations et ONG environnementales.

Plusieurs manifestations contre le projet ont déjà eu lieu ces derniers mois et Vosges Nature Environnement a même déposé un recours auprès du tribunal administratif de Nancy pour faire suspendre les autorisations de prélèvement accordées à Nestlé, soutenue dans sa démarche par d'autres organisations comme l'UFC Que Choisir et le collectif citoyen Eau 88. Une pétition intitulée : « Nestlé : stop à la folie de l'eau à Vittel ! » a quant à elle déjà réuni plus de 200 000 signatures en ligne.

Contactés par Mediapart, ni Nestlé ni les époux Pruvost n'ont donné suite. Par le passé, Nestlé avait rejeté les accusations de mélange des genres au sein de la CLE : « Depuis de nombreuses années, Nestlé fait partie de la commission locale de l'eau. Notre présence y est parfaitement légitime », déclarait alors

le porte-parole de la multinationale. Avant d'ajouter que « toutes ses décisions sont votées à la majorité des membres, dans la plus grande transparence ».

Avec cette poursuite au correctionnel, les époux Pruvost sont pourtant en passe de devenir le symbole de la mainmise de Nestlé sur Vittel. Marcel Claude, référent local d'Anticor qui a signalé ces faits troubles à la justice fin 2016, salue la rapidité avec laquelle l'enquête a été menée, et ce malgré son dépaysement en 2018 d'Épinal à Nancy. La cause de ce dépaysement ? La vice-présidente au tribunal de grande instance d'Épinal chargée des instructions était également l'épouse d'un manager de l'entreprise helvète et ancien directeur de Nestlé Waters Vosges. Rien d'étonnant au royaume de Nestlé.

### Conflits d'intérêts en pagaille

Autre signe du noyautage du territoire par la firme suisse, la présence de ses cadres, actuels ou anciens, dans plusieurs associations influentes de la région. En examinant les statuts de l'association La Vigie de l'eau, présidée par le mari de Claudie Pruvost et chargée de gérer le schéma d'aménagement en eau de la région jusqu'en 2017, on trouve ainsi, sur les sept membres que compte le bureau, pas moins de trois anciens cadres de Nestlé qui se sont succédé.



Musée de la Vigie de l'eau, à Vittel.

Sa vice-présidente depuis 2014 et ancienne chargée de mission à l'Institut national de recherche en agronomie (INRA) Michelle Cussenot nie en bloc toute ingérence de Nestlé. « Dans une petite ville où deux tiers des emplois sont chez Nestlé, comment voulez-vous trouver des gens intéressés par la thématique de l'eau qui n'y ont pas été ? », réplique-t-elle. Un argument repris à l'identique par d'autres membres d'associations interrogés par Mediapart.

Les deux associations à vocation économique du territoire ne dérogent pas non plus à la règle. EcoPlaine, qui entend « *mettre en réseau les entrepreneurs* », est également présidée par l'omniprésent Bernard Pruvost et comptait dans son bureau jusqu'en 2018 un autre cadre supérieur de Nestlé.

Cette association, créée en 2012 au nom de Terre-Eau avec une « contribution » de Nestlé, comme en témoigne un document public de l'entreprise, et ayant pour but d'aider les entreprises de la région à faire des affaires, en répondant parfois à des appels à projets publics, peut interroger. Patrick Marchand, entrepreneur et trésorier de l'association, ne voit pas le problème. Tout juste reconnaît-il que l'entreprise suisse a un statut particulier en raison de sa taille : « *Quand une grande entreprise du secteur tousse, c'est tout ce qu'il y a autour qui trinque.* »

Enfin, l'association BlockChain Valley, qui a pour ambition de « *construire un programme de développement numérique et territorial* », est présidée par un jeune entrepreneur et ex-espion de l'armée française, qui officie parallèlement comme secrétaire d'EcoPlaine, au plus près de Bernard Pruvost. Autre exemple de l'enchevêtrement *made in Vittel* : EcoPlaine est également « *membre d'honneur* » de BlockChain Valley.

Chez Plaine de Jardins, qui fait la promotion d'un jardinage sans pesticides et contribue donc à préserver la qualité des nappes phréatiques – que Nestlé pompe allègrement –, le scénario se répète. Son président est un ancien cadre supérieur de l'entreprise helvète, tandis que sa secrétaire est conseillère municipale de Vittel et employée d'Agrivair, la filiale de Nestlé Waters France chargée de gérer des terres agricoles dans la région.

Contacté à ce propos, un membre du bureau de l'association réfute tout contact officiel avec la multinationale. Seul hic : le terrain sur lequel l'association est implantée et cultive des potagers appartient à... Agrivair. Une association qui promeut donc le jardinage sans pesticides de manière à préserver les nappes phréatiques, installée sur un

terrain qui appartient à Nestlé par le biais d'une de ses filiales et dont près de la moitié des membres du bureau ont un lien, actuel ou passé, avec Nestlé. Une sorte de *greenwashing* qui ne dit pas son nom.

Dernière pièce du puzzle du système d'influence de Nestlé dans la région vittelloise : le contrôle de 10 000 hectares de terres, notamment agricoles. Fait inédit pour une multinationale en France, c'est bien Nestlé, par le biais de sa filiale Agrivair, qui codécide qui a le droit d'exploiter les terres situées dans « *le périmètre de protection de la nappe hydrominérale de Contrexéville, et, plus largement, sur le bassin hydrominéral qui est défini comme la surface d'alimentation de la nappe* ». C'est ce que nous apprend la convention originale signée entre la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Lorraine (SAFERL) et une filiale de la multinationale, dont nous révélons certains détails.

Dans ce vaste périmètre sous la coupe de Nestlé, les agriculteurs doivent candidater auprès du géant suisse et signer une convention qui se veut écologique et qui les soumet à un cahier des charges drastique. L'attrait ? La mise à disposition gratuite du terrain. Dans la convention signée entre Nestlé et la SAFERL, l'entreprise helvète assure se soucier seulement de la « *naturalité des eaux de la nappe* » et de leur « *pureté d'origine* », et vouloir y maintenir « *une agriculture responsable et dynamique* ».

Une volonté contredite par des agriculteurs auprès de Mediapart, dont certains se plaignent de la surveillance extrêmement étroite de la firme qui interdit même des interventions respectueuses de l'environnement et met ainsi en danger la viabilité de leurs exploitations. Des méthodes en contradiction avec la convention signée avec l'organisme public, sous des prétextes écologiques de protection des eaux.

Pendant ce temps, la mairie de Vittel enchaîne les initiatives pour inciter ses administrés à consommer moins d'eau. En 2015 déjà, elle avait mandaté La Vigie de l'eau pour sensibiliser « *aux changements climatiques et à ses impacts sur la ressource en eau* ». Fin juillet 2019, alors que la France suffoque et que les habitants de la région sont appelés à réduire leur

consommation d'eau en raison de la sécheresse, la ville de Vittel annonce une nouvelle mesure. Il s'agit d'une distribution gratuite de « packs d'éco-mousseurs ». Les 5 000 habitants sont invités à installer au plus vite ces réducteurs de débit sur leurs robinets et le pommeau de leur douche afin de faire baisser

leur consommation de la précieuse ressource. Les économies d'eau peuvent atteindre « jusqu'à 30 % », se réjouit la mairie...

### Boîte noire

Cet article a été réalisé en collaboration avec Reporter.lu.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.